RÉGION Nouvelle-Aquitaine

BROCHURE D'INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION

IFAS 2024

pour les IFAS (Instituts de Formation d'Aides-Soignants)
du CHU de Limoges, du CH de Saint-Junien, du CH de Saint-Yrieix-la-Perche

CENTRE HOSPITALIER Roland Mazoin SAINT-JUNIEN

CHJB SAINT-YRIEIX

CHU Centre hospitalier universitaire Limoges

INFORMATIONS RELATIVES AUX MODALITES DE SELECTION

La sélection est commune à 3 Instituts de Formation d'Aides-Soignants :
-l'I.F.A.S. du C.H.U. de LIMOGES (pour **2 sites** : site de LIMOGES et site du DORAT au Lycée Georges SAND) ;
-l'I.F.A.S. du C.H. de SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE ;
-l'I.F.A.S. du C.H. de SAINT-JUNIEN.

Un seul dossier d'inscription par candidat doit être complété**. Il a valeur de candidature pour les 4 sites de formation A.S. mentionnés ci-dessus.**

ATTENTION, il n'existe qu'une seule **modalité de sélection quel que soit votre parcours.**

Il est impératif de prendre le temps de lire cette brochure avant de valider votre inscription !

Remarque : Cette sélection ne concerne ni les candidats en parcours V.A.E., ni les élèves en situation de poursuite de formation ou de complément de formation (redoublement). Pour toute information à ce sujet, le candidat doit directement s'adresser à l'I.F.A.S. de son choix.

Les entretiens se déroulent uniquement en présentiel sur site (pas de délocalisation, pas de visioconférence).

Pour les personnes atteintes d'un handicap, la possibilité d'accès à la formation est étudiée suite à un entretien avec la (le) Responsable de l'institut de formation concerné dont les coordonnées sont les suivantes :

I.F.A.S. de LIMOGES	**I.F.A.S. de SAINT-JUNIEN**	**I.F.A.S. de SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE**
Correspondance postale : I.F.A.S. du C.H.U. de Limoges 2 avenue Martin LUTHER KING 87042 LIMOGES Site de LIMOGES : 05 55 08 70 69 ou Site du DORAT : 05 55 08 70 07	Centre Hospitalier R. MAZOIN Rue Chateaubriand 87200 SAINT-JUNIEN 05 55 43 54 55	Centre Hospitalier J. BOUTARD 60 Place de la Nation 87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE 05 55 75 75 82

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

Être âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.

La sélection s'effectue sur la base d'un dossier et d'un entretien de 15 à 20 minutes destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

Les candidats en situation de handicap peuvent demander, lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien.

Les pièces constitutives du dossier sont listées à la page de la brochure intitulée « CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION »
conformément à l'*Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.*

Pour la sélection 2024, le nombre de places ouvertes aux candidats est fixé à **170**, hors places des agents des services hospitaliers bénéficiant des mesures dérogatoires de sélection :
- 94 places pour l'I.F.A.S. du C.H.U. de LIMOGES (77 places pour le site de LIMOGES et 17 places pour le site du DORAT) ;
- 44 places pour l'I.F.A.S. du C.H. de SAINT-JUNIEN ;
- 32 places pour l'I.F.A.S. du C.H. de SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.

INSCRIPTION A LA SELECTION

Date d'ouverture des inscriptions en ligne : **le 01 février 2024**

Lien pour s'inscrire :
http://www.chu-limoges.fr/l-institut-de-formation-d-aides-soignants-ifas.html

LES FRAIS D'INSCRIPTION A LA SELECTION SONT GRATUITS.
Pour information les candidats retenus à l'issue de la sélection devront s'acquitter obligatoirement d'une somme de 100 € de frais de dossier.
Merci de ne pas envoyer de chèque avant la rentrée. Les modalités du règlement des 100 € seront communiquées lors de l'entrée en formation.

La date limite d'inscription est fixée au lundi 10 juin 2024

Attention : pour suivre la formation, il est impératif d'avoir réalisé 2 injections du vaccin contre l'Hépatite B avant le jour de la rentrée, le 29 août 2024.

Aide pour le choix du parcours lors de l'inscription numérique :

-**pour un parcours complet** : vous devez choisir la mention **« Droit commun »** lors de votre inscription en ligne si vous êtes un candidat n'ayant pas de diplôme donnant droit à ce jour à des dispenses de formation. Vous bénéficierez alors d'un parcours complet.

-**pour un parcours partiel** : vous devez choisir ce parcours si vous avez un diplôme donnant droit à une dispense de formation listée ci-dessous :
-Baccalauréat Professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne (A.S.S.P.)
-Baccalauréat Professionnel Service Aux Personnes et Aux Territoires (S.A.P.A.T.)
-Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (D.E.A.P.)
-Titre Professionnel d'Assistant de Vie Aux Familles (A.D.V.F.)
-Titre Professionnel d'Agent de Service Médico-Social (A.S.M.S.)
-Diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social (D.E.A.E.S.)
-Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale (A.R.M.)
-Diplôme d'Etat d'Ambulancier (D.E.A.)

RETOUR DES DOSSIERS

Les dossiers d'inscription complets sont à envoyer uniquement par courrier postal jusqu'au lundi 10 juin 2024 (8 heures)

cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

I.F.A.S. du C.H.U. LIMOGES
2 Avenue Martin LUTHER KING
87042 LIMOGES

Seuls les **dossiers complets** ayant été envoyés **dans les délais** seront pris en compte pour la sélection.
Un dossier incomplet ne sera pas examiné par le jury.

Vous avez la possibilité d'envoyer votre dossier dès qu'il est complet à partir du 01 février 2024 sans attendre le dernier jour de clôture des inscriptions.

À la réception de votre dossier complet d'inscription par voie postale, vous recevrez la confirmation de la prise en compte de votre inscription par un mail, sur la messagerie que vous avez renseigné lors de votre préinscription.
(Attention, il se peut que ce mail soit stocké dans vos courriers indésirables.)

Votre convocation pour l'entretien de sélection vous sera envoyée numériquement sur l'adresse mail renseignée lors de votre inscription.

Aucune indication concernant la complétude du dossier envoyé ne sera communiquée par téléphone.

Aucun dossier ne sera accepté après la date de clôture du 10 juin 2024.

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Liste des pièces à fournir et à envoyer par voie postale :

1-) La fiche d'engagement du candidat datée et signée (disponible et reçue après votre inscription en ligne)

2-) La fiche d'inscription complétée que vous aurez imprimée et signée (disponible et reçue après votre inscription en ligne)

3-) Une photo d'identité **récente, aux normes, collée** sur la fiche d'inscription à l'emplacement indiqué

4-) Une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité **en cours de validité** : carte d'identité, passeport, titre de séjour ou carte de séjour ou carte de résident valides à l'entrée en formation.

NB : si la pièce d'identité n'est plus valide au moment de l'inscription, faire une demande de renouvellement et fournir OBLIGATOIREMENT la copie de la demande de renouvellement

5-) Une lettre de motivation manuscrite

6-) Un curriculum vitae

7-) Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. **Ce document n'excède pas deux pages**

8-) Selon la situation du candidat, **la copie des originaux** de ses diplômes ou titres traduits en français

9-) Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires

10-) Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)

11-) Pour les ressortissants étrangers hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française égale ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.

12-) Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive…) en lien avec la profession d'aide-soignant

Merci d'envoyer votre dossier dans une enveloppe au format A4 sans plier ni agrafer vos documents.

CALENDRIER DES MODALITES D'ADMISSION

Clôture des inscriptions : lundi 10 juin 2024

Sélection des dossiers et entretiens : du 29 au 30 avril 2024 et du 17 au 21 juin 2024

Les résultats seront consultables en ligne sur le site du CHU dans la rubrique « Actualités » à partir du **05 juillet 2024** à 14 heures et par voie d'affichage dans les Instituts.

Vos résultats vous seront envoyés par mail à l'adresse renseignée lors de votre inscription.
Vous devrez confirmer votre inscription avant le 16 juillet 2024.
Au-delà de cette date, vous serez considéré comme ayant renoncé à votre place.

Il est inutile d'appeler le secrétariat, aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

La rentrée en formation est prévue le 29 août 2024.

RENSEIGNEMENTS

La gestion administrative des modalités de sélection est assurée par l'I.F.A.S. du C.H.U. de LIMOGES

Pour tout renseignement concernant cette sélection, vous devez donc contacter l'I.F.A.S. du C.H.U. de LIMOGES dont les coordonnées sont :

I.F.A.S. de LIMOGES
Tél. : 05 55 08 70 69 ou 05 55 08 70 07

Pour tous renseignements complémentaires concernant la formation, vous pouvez vous rapprocher de l'institut de votre choix :

I.F.A.S. de LIMOGES	**I.F.A.S. de SAINT-JUNIEN**	**I.F.A.S. de SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE**
Correspondance postale : I.F.A.S. du C.H.U. de Limoges 2 avenue Martin LUTHER KING 87042 LIMOGES Site de LIMOGES : 05 55 08 70 69 ou Site du DORAT : 05 55 08 70 07	Centre Hospitalier R. MAZOIN Rue Chateaubriand 87200 SAINT-JUNIEN 05 55 43 54 55	Centre Hospitalier J. BOUTARD 60 Place de la Nation 87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE 05 55 75 75 82

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

La Région Nouvelle-Aquitaine est très impliquée dans la formation Aide-Soignante. Elle prend en charge la totalité du coût de la formation si vous êtes demandeur d'emploi ou en poursuite de scolarité.

REMUNERATION PENDANT LA FORMATION

Vous devez impérativement vous renseigner pour savoir quelle sera votre rémunération mensuelle durant la formation pour ne pas vous mettre en difficulté.